

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00082**

**SAINT-ETIENNE - PARKING RUE DU PROFESSEUR BENOIT  
LAURAS - DIAGNOSTIC DE LA QUALITE  
ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX –  
ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que CAP METROPOLE en qualité de mandataire de l'opération Bâtiment des Hautes Technologies n°2 et de l'offre de stationnement adaptée au contexte du quartier manufacture, a lancé une consultation sous la forme d'une consultation de trois devis dans le cadre d'une étude préalable sites et sols pollués,

CONSIDERANT qu'à cet effet trois devis ont été sollicités auprès des prestataires suivants :

- AMETEN, 80 avenue Jean Jaurès, 38320 Eybens,
- EODD INGENIEURS CONSEILS, 171-173 171 rue Léon Blum, 69100 Villeurbanne,
- SOCOTEC CONSTRUCTION, Technopole, 1 rue de la Logistique, 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que seuls les candidats suivants ont remis une offre dans les délais :

- AMETEN, 80 avenue Jean Jaurès, 38320 Eybens,
- SOCOTEC CONSTRUCTION, Technopole, 1 rue de la Logistique, 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport d'analyse des offres, que l'offre du candidat AMETEN apparaît comme étant économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché concernant une étude préalable sites et sols pollués dans le cadre de l'opération Bâtiment des Hautes Technologies n°2 et de l'offre de stationnement adaptée au contexte du quartier manufacture est conclu avec la société AMETEN, sise 80 avenue Jean-Jaurès, 38320 Eybens, Siret n° 79377884600022.

Le marché est conclu pour un montant de 9 274,00 € HT soit 11 128,80 € TTC décomposé comme suit :

- TF : INFOS et DIAGS : 7 924,00 € HT,
- TO 1 : Sécurisation pyrotechnique : 1 350,00 € HT.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, ce marché pourra faire l'objet de versement d'avance en application sur le fondement de l'article R.2191-4 dudit code.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240118-C202400082ID

Date de mise en ligne : 21 février 2024

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024 en BATE/2031.HT/BHT2 opération 290.

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 21/02/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large loop and a horizontal stroke extending to the left.

Jean Luc DEGRAIX